



AG2R LA MONDIALE

Santé
Prévoyance



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Offre santé prévoyance



AG2R LA MONDIALE référencé par le Ministère de l'Agriculture

AG2R LA MONDIALE le Groupe de référence en assurance de la personne met en place depuis plusieurs années, une politique forte de développement de partenariats au sein de la Fonction Publique.

La Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF), la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne (MHV), Mutame & Plus sont déjà nos partenaires représentant ainsi les trois fonctions publiques : état, territoriale et hospitalière.

Le pôle « Fonctions Publiques d'AG2R LA MONDIALE » a été créé en janvier 2016, pour asseoir notre légitimité au sein de la Fonction Publique.

En novembre 2016, Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a référencé AG2R LA MONDIALE pour garantir une couverture santé et prévoyance à ses agents actifs et retraités ainsi qu'à leur famille.

Santé

Sélectionnée spécialement pour vous par le Ministère de l'Agriculture, l'offre **santé dédiée aux agents publics actifs et retraités** vous propose une couverture complète pour vous et votre famille.

Les + de l'offre

Des services utiles et concrets :

Tiers payant

Le tiers payant vous permet d'être dispensé(e) de l'avance de frais chez plus de 200 000 professionnels de santé.

Grâce à cette dispense d'avance de frais*, vous ne réglez que votre éventuel reste à charge.

Pour les soins courants, il vous suffit de présenter votre carte de tiers payant avec votre carte Vitale pour ne pas avancer vos dépenses de santé*.

Réseau de soin

Grâce aux réseaux de partenaires Itelis en optique et audioprothèse, sur présentation de votre carte de tiers payant, vous profitez en plus de la dispense d'avance de frais*, de nombreux avantages comme par exemple, jusqu'à :

- 40 % d'économie sur les verres grâce aux tarifs négociés ;
- 15 % d'économie moyenne sur les aides auditives.

Services en ligne

Décomptes de remboursement et devis optique / dentaire.

Une assistance complète

- Aide ménagère
- Garde des enfants et petits-enfants
- Location de télévision et service d'assistance en cas de maladie grave ...

* Dans la limite du ticket modérateur du régime obligatoire et des garanties prévues par votre contrat .

Résumé des garanties

Formules 1, 2 et 3 + option surcomplémentaire

Les niveaux d'indemnisation définis ci-dessous s'entendent y compris les prestations versées par la Sécurité sociale, dans la limite des frais réellement engagés par les bénéficiaires.

Abréviations :

BR : Base de remboursement retenue par l'assurance maladie obligatoire pour déterminer le montant de son remboursement.

DPTM (Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée) : OPTAM / OPTAM-CO : OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée. OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée – Chirurgie Obstétrique.

€ : Euro.

FR : Frais réels engagés par le bénéficiaire.

PLV : Prix limite de vente fixés selon la réglementation en vigueur à la date des soins effectués par le bénéficiaire.

HLF : Honoraires limites de facturation fixés selon la réglementation en vigueur à la date des soins effectués par le bénéficiaire.

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale.

RSS : Remboursement Sécurité sociale = montant remboursé par l'assurance maladie obligatoire et calculé par l'application du taux de remboursement légal en vigueur à la base de remboursement.

TM : Ticket Modérateur soit partie de la base de remboursement non prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (TM = BR – RSS).

Hospitalisation

Nature des frais	Niveaux d'indemnisation			
	AGRI PROTEC 1	AGRI PROTEC 2	AGRI PROTEC 3	+ Option surcomplémentaire (non responsable)
Frais de séjour				
- Établissements conventionnés	100 % BR	150 % BR	275 % BR	50 % BR
- Établissements non conventionnés	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-
Honoraires (consultations et actes techniques)				
- Pour les médecins adhérents à un DPTM	100 % BR	150 % BR	300 % BR	100 % BR
- Pour les médecins non adhérents à un DPTM	100 % BR	120 % BR	200 % BR	80 % BR
Franchise hospitalière	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-
Forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée dans les établissements de santé)	FR	FR	FR	-
Chambre particulière	25 € par jour	40 € par jour	90 € par jour	120 € par jour
Frais d'accompagnement (y compris lit), plafonnés à 60 jours / année civile, pour les enfants de -16 ans et les ascendants de +70 ans	25 € par jour	35 € par jour	35 € par jour	25 € par jour
Transport	100 % BR	125 % BR	125 % BR	-

Soins médicaux courants

Nature des frais	Niveaux d'indemnisation			
	AGRI PROTEC 1	AGRI PROTEC 2	AGRI PROTEC 3	+ Option surcomplémentaire (non responsable)
Honoraires médicaux remboursés par la Sécurité sociale				
Généralistes (Consultations, visites et soins)				
- Pour les médecins adhérents à un DPTM	100 % BR	140 % BR	225 % BR	75 % BR
- Pour les médecins non adhérents à un DPTM	100 % BR	120 % BR	200 % BR	80 % BR
Spécialistes (Consultations et visites)				
- Pour les médecins adhérents à un DPTM	100 % BR	150 % BR	300 % BR	100 % BR
- Pour les médecins non adhérents à un DPTM	100 % BR	120 % BR	200 % BR	80 % BR
Actes techniques médicaux (ATM) dont radiologie				
- Pour les médecins adhérents à un DPTM	100 % BR	150 % BR	300 % BR	100 % BR
- Pour les médecins non adhérents à un DPTM	100 % BR	120 % BR	200 % BR	80 % BR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	125 % BR	125 % BR	-
Analyses et examens de laboratoire	100 % BR	125 % BR	125 % BR	-

Pharmacie

Nature des frais	Niveaux d'indemnisation			
	AGRI PROTEC 1	AGRI PROTEC 2	AGRI PROTEC 3	+ Option surcomplémentaire (non responsable)
Médicaments à service médical rendu majeur ou important	100% BR	100% BR	100% BR	-
Médicaments à service médical rendu modéré	100% BR	100% BR	100% BR	-
Médicaments à service médical rendu faible	-	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie prescrite non prise par la Sécurité sociale / bénéficiaire, incluant sevrage tabagique et contraception	-	30 € / an	70 € / an	50 € / an
Vaccins prescrits non pris par la Sécurité sociale / bénéficiaire	-	30 € / an	40 € / an	25 € / an

Matériel médical pris en charge par la Sécurité sociale

Nature des frais	Niveaux d'indemnisation			
	AGRI PROTEC 1	AGRI PROTEC 2	AGRI PROTEC 3	+ Option surcomplémentaire (non responsable)
Grands et petits appareillages (orthèses, prothèses médicales, orthopédie et locations d'appareils)	100 % BR	225 % BR	400 % BR	100 % BR
Complément prothèses médicales (implant capillaire, mammaire sous condition (inscription liste ALD))	-	100 € / an	300 € / an	100 € / an

Optique ⁽¹⁾

Nature des frais	Niveaux d'indemnisation			+ Option surcomplémentaire (non responsable)
	AGRI PROTEC 1	AGRI PROTEC 2	AGRI PROTEC 3	
Équipements de classe A «100% santé»	Prise en charge à 100% dans la limite des PLV	Prise en charge à 100% dans la limite des PLV	Prise en charge à 100% dans la limite des PLV	-
Équipements de classe B «tarifs libres»				
Monture	30 €	100 €	100 €	80 €
Verre simple (par verre) ⁽²⁾	50 €	90 €	150 €	60 €
Verre complexe (par verre) ⁽³⁾	85 €	140 €	275 €	110 €
Verre hypercomplexe (par verre) ⁽⁴⁾	110 €	165 €	325 €	160 €
Lentilles prises en charge ⁽⁵⁾ ou non pour les 2 yeux (y compris lentilles jetables)	100 € par an	175 € par an	350 € par an	150 € par an
Chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie)	-	250 € par œil	600 € par œil	400 € par œil

(1) Les forfaits s'entendent remboursement de la Sécurité sociale exclu dans la limite d'un équipement tous les deux ans pour les paires de lunettes (une monture et deux verres). Cette période est réduite à un an pour les mineurs de moins de 16 ans et pour ceux dont l'évolution de la vue justifie le renouvellement d'équipement.

(2) Verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries.

(3) Verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et verre multifocal ou progressif.

(4) Verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.

(5) Prise en charge du TM pour les lentilles remboursables après consommation du forfait.

Dentaire

Nature des frais	Niveaux d'indemnisation			+ Option surcomplémentaire (non responsable)
	AGRI PROTEC 1	AGRI PROTEC 2	AGRI PROTEC 3	
Consultations et soins dentaires	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-
Soins prothétiques et prothèses dentaires du panier «100% santé»	Prise en charge à 100% dans la limite des HLF	Prise en charge à 100% dans la limite des HLF	Prise en charge à 100% dans la limite des HLF	-
Soins prothétiques et prothèses dentaires du panier «tarifs maîtrisés»				
Inlay, onlay, overlay	125 % BR	225 % BR	550 % BR	100 % BR
Prothèses dentaires prises en charge par la Sécurité sociale (dont inlay core)	150 % BR	225 % BR	550 % BR	100 % BR
Soins prothétiques et prothèses dentaires du panier «tarifs libres»				
Inlay, onlay, overlay	125 % BR	225 % BR	550 % BR	100 % BR
Prothèses dentaires prises en charge par la Sécurité sociale (dont inlay core)	150 % BR	225 % BR	550 % BR	100 % BR
Prothèses sur implants prises en charge par la Sécurité sociale	150 % BR	300 % BR	675 % BR	100 % BR
Prothèses dentaires non prises en charge par la Sécurité sociale en % BR reconstituée	-	150 % BR	475 % BR	100 % BR
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	200 % BR	225 % BR	550 % BR	100 % BR
Orthodontie non prise en charge par la Sécurité sociale	-	125 % BR	450 % BR	100 % BR

Nature des frais	Niveaux d'indemnisation			
	AGRI PROTEC 1	AGRI PROTEC 2	AGRI PROTEC 3	+ Option surcomplémentaire (non responsable)
Implantologie / implant	-	400 €	1200 €	200 €
Parodontologie, endodontie (remboursées et non remboursées)	100 % BR	100 % BR + 150 € / an	100 % BR + 400 € / an	100 € / an
Plafonds dentaires / bénéficiaire ⁽¹⁾	-	1 500 € / an	3 500 € / an	2 500 € / an

(1) Le remboursement inclut le remboursement de la Sécurité sociale sauf pour les prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale, l'orthodontie non prise en charge par la Sécurité sociale, l'implantologie, la parodontologie et l'endodontie non remboursées par la Sécurité sociale, orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale et parodontologie et endodontie remboursées par la Sécurité sociale. Un plafond global en euros est prévu sur les garanties dentaires (hors consultations et soins dentaires, prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale et soins et prothèses 100% santé). Ce plafond est défini par an et par bénéficiaire et varie selon la formule choisie.

Prothèses auditives ⁽¹⁾

Nature des frais	Niveaux d'indemnisation			
	AGRI PROTEC 1	AGRI PROTEC 2	AGRI PROTEC 3	+ Option surcomplémentaire
Prothèses auditives relevant du panier «100% santé»	Prise en charge à 100% dans la limite des PLV	Prise en charge à 100% dans la limite des PLV	Prise en charge à 100% dans la limite des PLV	-
Piles (dans la limite du nombre annuel de paquets, fixé par l'arrêté du 14/11/2018), et autres accessoires et consommables remboursés Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-
Prothèses auditives relevant du panier «tarifs libres»	100 % BR	100 % BR + 600 € / an	100 % BR + 1400 € / an (dans la limite de 1700€ / oreille)	200 € / an

(1) Les forfaits s'entendent remboursement de la Sécurité sociale inclu dans la limite d'un équipement tous les quatre ans.

Autres soins ⁽¹⁾

Nature des frais	Niveaux d'indemnisation			
	AGRI PROTEC 1	AGRI PROTEC 2	AGRI PROTEC 3	+ Option surcomplémentaire
Cures thermales prises en charge par la Sécurité sociale (pour le transport et hébergement)	65 € par an	150 € par an	400 € par an	100 € par an
Cures thermales prises en charge par la Sécurité sociale (honoraires)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-
Allocation naissance ⁽²⁾	-	5 % PMSS	15 % PMSS	2,5 % PMSS
Actes de prévention conformément à l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-
Séances d'ostéopathie, acupuncture, diététicien, étiothérapie, chiropractie, de podologie / pédicure, shiatsu, réflexologie, sophrologie, phytothérapie, naturopathie, micro kinésithérapie, psychologie (uniquement praticiens rattachés à une fédération reconnue - détail dans les CG)	-	110 € / an	200 € / an	30 € / an

(1) Les garanties incluent le remboursement de la Sécurité sociale sauf pour le complément prothèses médicales prises en charge par la Sécurité sociale, l'allocation naissance et les transports et hébergement pour les cures thermales.

(2) L'allocation naissance est versée par enfant, pour naissance ou adoption, quel que soit le sexe de l'assuré et sans contrainte de rattachement au contrat.

Prévoyance

Pour vous mettre vous et vos proches à l'abri du besoin dans des moments difficiles nous vous proposons un ensemble de garanties prévoyance dédié aux agents publics actifs.

Incapacité de travail

En cas d'arrêt de travail, il est important de pouvoir continuer à faire face aux dépenses de la vie quotidienne. Cette garantie complète l'indemnité journalière de votre régime de base et vous permet de compenser tout ou partie de votre perte de salaire, en cas de maladie ou d'accident reconnu.

Invalidité

Maintenir le niveau de vie de votre famille en cas d'invalidité est un enjeu essentiel. Si vous êtes dans l'obligation d'interrompre définitivement votre activité à la suite d'une maladie ou d'un accident, cela vous permet de bénéficier d'une rente compensant partiellement ou en totalité, la perte de salaire. Cette rente vient en complément de la pension versée par la Sécurité sociale.

Décès

La garantie décès assure le versement d'un capital à votre famille.

Cela lui permet de faire face à la perte de vos revenus dont elle dépend peut-être et d'assumer les éventuelles contraintes financières (scolarisation et garde des enfants, ...)

Option facultative du contrat référencé

Enfin sachez qu'AG2R LA MONDIALE met à votre disposition une gamme de dépendance comprenant :

- une offre de dépendance « Assurance Autonomie » avec 2 formules de garanties : dépendance totale et dépendance totale et partielle (Garanties optionnelles) ;
- une offre unique sur le marché intitulée « Aide aux aidants » qui protège les aidants qui pourraient être dans l'incapacité de venir en aide à leur proche.

Garanties	AGRI PRÉVOYANCE 1	AGRI PRÉVOYANCE 2	AGRI PRÉVOYANCE 3
Incapacité	Franchise = 90 jours IJ = 100 % de la rémunération nette	Franchise = 90 jours IJ = 100% de la rémunération nette	Franchise = 90 jours IJ = 100% de la rémunération nette
Invalidité*	En cas d'invalidité ou incapacité permanente versement d'un capital 85 % de la rémunération nette	En cas d'invalidité ou incapacité permanente versement d'un capital 100 % de la rémunération nette	Capital = 100 % de la rémunération nette (min 33 000 €) Rente = 85 % de la rémunération nette
Décès	Capital = 85 % de la rémunération nette	Capital = 120 % de la rémunération nette	Capital = 150 % de la rémunération nette + Capital = 11 000 €/ enfant
	+ En cas de décès d'un adhérent, parent d'un enfant handicapé, rente de survie annuelle de 3 000 €	+ En cas de décès d'un adhérent, parent d'un enfant handicapé, rente de survie annuelle de 3 000 €	+ En cas de décès d'un adhérent, parent d'un enfant handicapé, rente de survie annuelle de 3 000 €

* Taux d'invalidité supérieur à 85 % pour les niveaux 1 et 2 et supérieur à 33 % pour le niveau 3.

La rémunération nette intègre le traitement de base et le régime indemnitaire.

Partout en France, un acteur de référence de l'assurance de protection sociale et patrimoniale

Santé

Complémentaire santé
Sur-complémentaire santé

Prévoyance

Garantie prévoyance individuelle
Garantie protection accident
Garanties obsèques
Assurance perte d'autonomie
Aide aux aidants

Épargne

Constitution d'un capital
Transmission d'un patrimoine

Retraite

Revenus à vie

Assurance de biens

Assurance auto
Assurance habitation

Autres produits

Santé animaux
Crédit

Pour nous contacter, rendez-vous dans
notre agence AG2R LA MONDIALE la plus
proche, ou par téléphone au :

09 74 50 25 02

(appel non surtaxé)

ou sur notre site internet :

www.ag2rlamondiale.fr/offre-referencée-par-le-ministère-de-l-agriculture

AG2R Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale -
Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - 14/16 bd Malesherbes
75008 PARIS - SIREN 333 232 270